

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 27 Novembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. BARTOLI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CASASOPRANA
M. AMIDEI	à	M. CERVETTI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme LUCIANI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, M. MARY, Mme PERES, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Délibération N°2013 / 317

Promotion du Territoire Ajaccien : Installation de Webcam. Programme et Plan de financement.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Ajaccio, Ville touristique va installer deux Web Cam répondant ainsi à un besoin d'information et de promotion de la Ville vers un public élargi notamment touristique. Les technologies qui seront utilisées, retransmission visuelle sur site Internet des lieux suivants : Parata- Sanguinaires et champ visuel panoramique à partir des hauteurs de la Ville, permettront une information immédiate, dynamique et à la portée de tous.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 14 304TTC (13 244 € HT)

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le programme d'installation de deux Webcam pour un montant prévisionnel de 14 304 € TTC soit 13 244 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Agence du Tourisme de la Corse sur la mesure structuration des Pôles Touristiques (FEDER mesure 3-2-1) et le contrat de plan Etat Région (CPER 3-1-2) lié à cette mesure, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	13 244 € HT
Feder-ATC 40%	5 298 € HT
CTC-ATC 40%	5 298 € HT
Ville 20%	2 648 € HT

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré.**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22
Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du 26 novembre 2013.

CONSIDERANT :

- la nécessité de poursuivre notre effort de promotion de notre Territoire par le biais de nouvelles technologies ;
- Que les crédits sont prévus en dépenses d'investissement au budget de la Ville ;

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'installation de deux Webcam pour un montant prévisionnel de 14 304 € TTC (13 244 € HT)

AUTORISE Monsieur le Maire

à solliciter des subventions auprès de l'Agence du Tourisme de la Corse sur la mesure structuration des Pôles Touristiques (FEDER mesure 3-2-1) et le contrat de plan Etat Région (CPER 3-1-2) lié à cette mesure, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	13 244 € HT
Feder-ATC 40%	5 298 € HT
CTC-ATC 40%	5 298 € HT
Ville 20%	2 648 € HT

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131127-2013_317-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2013